

	Assemblée générale	
--	---------------------------	--

	Association VisàVi	
--	---------------------------	--

Informations générales

Date, heure et lieu de la séance	Mercredi 4 mars 2020, 19h30 – 20h45, Complexe scolaire (restaurant), Villars-le-Terroir
---	---

(voir les planches annexées à ce procès-verbal, en lien avec les divers points ci-dessous)

	<p><u>Le comité</u> <i>Membres présents</i> : Joëlle Cornuz, Sylvie Glauser, Armando Gonteri, Fabrice Mascello, Clotilde Sirodot</p> <p><i>Membres excusés</i> : François Barbezat, Hortance Hoareau</p>
--	---

1.	<p><u>Salutations et rappel des buts de l'association</u> Après un mot de bienvenue aux membres de l'association, le comité rappelle / commente les buts de l'association, les activités qui peuvent être entreprises, les moyens de communication, comment participer aux activités et devenir membre de VisàVi.</p>
----	--

2.	<p><u>Approbation du PV de l'AG du 20 février 2019</u> Le PV est adopté à l'unanimité tacitement par l'assemblée.</p>
----	---

3.	<p><u>Rapport d'activité 2019</u> Joëlle rappelle les événements qui ont été organisés, diffusés ou encore soutenus par VisàVi. Un coup de projecteur particulier est fait par Armando sur la manifestation ROADMOVIE qui a connu un joli succès, avec une centaine de personnes présentes ; il remercie les partenaires et bénévoles qui ont rendu cette organisation possible.</p>
----	---

4.	<p><u>Comptes 2019 ; rapport du vérificateur et élection des nouveaux vérificateurs</u> Sylvie présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les comptes 2019 en détaillant les divers postes qui se soldent par une perte de 897.45 fr, avec des charges de fr. 2'946.30 et des produits fr. 2'048.85. • un comparatif du bilan 2018 (fr. 5'656.25) / 2019 (fr. 4'758.80) qui intègre la progression négative de fr. 897.45. <p>Par souci de transparence, la trésorière rend l'assemblée attentive au fait que, si l'année 2019 est documentée de manière complète, il n'en va pas de même avec celle de 2018. En effet, le montant de fr. 5'656.25 est constitué d'un solde à la BCV de fr. 5'086,25 certifié correct, mais également d'un montant de caisse de fr. 570 qui a dû être estimé, en raison d'une documentation comptable partielle. Elle passe la parole au vérificateur, Ralf Bielser, en le remerciant de sa précieuse collaboration.</p> <p>Le vérificateur des comptes lit son rapport qui confirme le constat présenté par la trésorière. Si les données comptables 2019 sont documentées et validées, celles de 2018 ne peuvent pas être considérées comme totalement fiables. En effet, le montant de fr.570 fr. a dû être reconstitué artificiellement par la trésorière pour rendre le comparatif bilanciel 2018 – 2019 cohérent. La manœuvre comptable a été la suivante : solde 2019 (fr.4'758.80) ./ compte BCV au 31.12.18 (fr.5'086.25) + résultat 2019 (fr.897.45) = caisse au 31.12.18 (fr.570). Bien que cette situation ne soit pas idéale, elle n'est toutefois pas dramatique. Le vérificateur remercie Sylvie de son travail minutieux fait au plus près de sa conscience et avec les pièces dont elle disposait au moment de la reprise du poste au sein du comité en décembre 2019. En tant que vérificateur, il ne peut pas dès lors proposer à l'Assemblée de donner une décharge pleine et entière, mais laisse celle-ci décider de la suite à donner à ce constat.</p>
----	--

	<p>Après une discussion nourrie et à l'unanimité des membres présents, il est décidé de faire confiance au comité, d'accepter les comptes 2019 tels que présentés et d'en donner décharge à la caissière ainsi qu'au comité.</p> <p>D'une manière plus générale, le fonctionnement de VisàVi est questionné et plus particulièrement le soutien de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est rappelé que la Municipalité avait proposé à VisàVi de louer un local dans le bâtiment communal pour un montant relativement modeste ; cette offre bien qu'intéressante d'un point de vue organisationnel avait dû être refusée par le comité en raison de ressources financières insuffisantes. • La municipalité a offert les coûts de location de la salle de gym pour la manifestation ROADMOVIE ; Lionel Favre, municipal en charge des sociétés locales, précise le souci de la Municipalité à veiller à une parfaite égalité de traitement entre sociétés locales. • Un membre estime que le rôle de VisàVi n'est pas comparable aux autres sociétés locales qui organisent des événements soit pour leurs membres, soit pour un public allant au-delà de la commune ; VisàVi cherche à organiser des événements pour le village et doit, dans ce contexte, pouvoir bénéficier d'exonérations plus nombreuses. • Le comité précise que dorénavant il a été convenu avec la Municipalité que VisàVi serait régulièrement invitée à participer à ses séances afin d'avoir une vision pragmatique des manifestations qui peuvent être organisées au sein du village et de l'aide qui pourrait être apportée. <p>Elus tacitement, les vérificateurs pour l'exercice 2020 seront : Joëlle Antonin, et Didier Pittet, avec Nicolas Pittet comme suppléant.</p>
5.	<p><u>Activité 2020</u> Joëlle et Clotilde présentent les futures activités.</p>
6.	<p><u>Projet de budget 2020</u> Sylvie et Clotilde commentent les lignes du projet de budget.</p> <p>Compte tenu de la situation financière fragile de VisàVi, un membre s'interroge sur la pertinence de certains frais, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cotisation aux associations (ARGdV – l'Epi) pour un total de 220 fr. <i>La réflexion est déjà en cours au sein de comité, avec notamment un changement de statut au sein de l'Epi (devenir membre plutôt que prestataire)</i> • hébergement site web et nom de domaine pour 210 fr. <i>Le site de VisàVi n'est pas réellement tenu à jour et les compétences au sein du comité font défaut. La question sera reprise avec la Municipalité, car d'autres solutions moins onéreuses semblent possibles.</i> <p>Le projet de budget est adopté à l'unanimité des membres présents.</p>
7.	<p><u>Elections (comité et présidence)</u> <i>Membres démissionnaires : François Barbezat, Joëlle Cornuz, Armando Gonteri, Hortance Hoareau</i></p> <p><i>Nouveau comité : Sylvie Glauser (trésorière), Fabrice Mascello (secrétaire), Clotilde Sirodot (présidente), Jacques Stirnimann (nouveau membres) Tatjana Pittet (nouvelle membre),</i></p> <p>Le nouveau comité est élu tacitement par l'assemblée, par acclamations.</p>

8.	<p><u>Divers</u></p> <p>Une discussion dynamique est ouverte sur les besoins et les idées d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trouver un local dédié aux activités de VisàVi est évoqué à plusieurs reprises par les membres de l'association (réunion d'aînés, par exemple) ; le municipal présent prend note de ce besoin de mise à disposition d'un local et propose de reprendre ce point lors de la prochaine rencontre avec la Municipalité. • Construire une boîte à livres et l'organisation de chaînes de lectures (rencontres littéraires sur un thème précis). • Organiser des rencontres ponctuelles afin de rythmer les projets, tous les 1^{er} mercredis des mois de mars, juin, septembre et décembre (Fenêtre de l'Avent ?). • Avoir un délégué de la Municipalité au sein du comité • Organiser la fête de St-Nicolas ou une grillade familiale au refuge du village.
La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h00.	

Annexe : présentation Powerpoint de l'AG

Fabrice, le 15 mars 2020